



## PARTENAIRES SPÉCIALISTES

Les partenaires spécialistes Minergie sont des entreprises actives dans la planification ou l'exécution de chantiers qui peuvent prouver avoir érigé ou rénové au moins deux constructions en respectant les exigences Minergie. A la place des références exigées ci-dessus, les entreprises de planification et de maîtrise d'ouvrage peuvent obtenir le statut de partenaire spécialiste après avoir suivi les cours de formation Minergie appropriés et présenté avec succès une étude de cas. Le règlement est disponible au téléchargement sur le site internet Minergie à l'adresse suivante: <http://www.minergie.ch/membres-partenaires.html>.

**Le partenariat en qualité de spécialiste Minergie amène deux avantages notoires, un perfectionnement des connaissances et un positionnement sur le marché du bâtiment.**

### Cursus Architecte

- Minergie/Minergie-P: Bases et exigences
- Aération des bâtiments – Modules 1 et 3
- Minergie/Minergie-P: Enveloppe du bâtiment – Mesures architecturales - Module 1
- Standard Minergie dans la planification de l'éclairage – Module 1

### Cursus Planificateur

- Minergie/Minergie-P: Dossier de certification - Etude de cas sur ordinateur
- Aération des bâtiments – Module 2
- Standard Minergie/Minergie-P dans la planification de l'éclairage – Modules 2 et 3
- Minergie/Minergie-P: Enveloppe du bâtiment – Mesures architecturales - Module 1

### Cursus Eclairagiste

- Minergie/Minergie-P: Bases et exigences
- Standard Minergie/Minergie-P dans la planification de l'éclairage – Modules 1 à 3

### Cursus Aération

- Minergie/Minergie-P: Dossier de certification - Etude de cas sur ordinateur
- Aération des bâtiments – Modules 2 à 5

### Etude de cas

Pour chacun des cursus, une étude de cas devra être réalisée et présentée devant des experts Minergie.

Les journées d'audition sont prévues aux dates suivantes:  
27 avril 2010 - 21 juin 2010 - 30 novembre 2010.

Le délai de dépôt des études de cas est fixé à 3 semaines ouvrables avant ces dates.

Téléchargement des directives : [http://www.minergie.ch/formation\\_continue.html](http://www.minergie.ch/formation_continue.html).

### Taxe d'examen

CHF 650.- incl. TVA, payable lors de l'inscription à la journée d'audition.